



1200789101

DATE DEPOT :	2012-01-25
NUMERO DE DEPOT :	2012R007877
N° GESTION :	2009B21279
N° SIREN :	518310446
DENOMINATION :	PHOTOSOL PEUDRY
ADRESSE :	110 bld Sebastopol 75003 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/20
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

PHOTOSOL PEUDRY

Société par actions simplifiée au capital de 210 €

Siège social : 30 rue Pétion

75011 PARIS

518 310 446 - RCS DE PARIS

(ci-après, la "Société")

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
REUNIE LE 20 DECEMBRE 2011

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I
25 JAN. 2012
R

N° DE DÉPOT

L'AN DEUX MILLE ONZE
 LE 20 DECEMBRE 2011
 A 11 HEURES

FF 20.12.11 TB; n°
 CG 20.12.11

Les associés de la société PHOTOSOL PEUDRY se sont réunis, sur convocation du Président, dans les locaux de la société PHOTOSOL SAS situés 110 boulevard de Sébastopol – 75003 Paris, en assemblée générale extraordinaire (ci-après, l'« *Assemblée Générale* »),

L'Assemblée Générale est présidée par la société PHOTOSOL INVEST en qualité de Président, représentée par M. Ivan Bénichou, Président Directeur Général de PHOTOSOL INVEST.

Est désigné en tant que Secrétaire de séance M. Benoît Farines.

Le Bureau constate que les associés suivants sont présents à l'Assemblée Générale :

- PHOTOSOL INVEST, à concurrence de	1101 actions ;
- PHOTOSOL SAS, à concurrence de	999 actions ;
Total des actions représentées	<u>2100 actions</u>

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions et des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- renonciation des associés au délai de convocation à l'Assemblée Générale ;
- agrément de cession de 999 actions de la Société, détenues par la société PHOTOSOL SAS, au profit de la société PHOTOSOL INVEST ;
- transfert du siège social et modification corrélative des statuts; et
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- le projet de Protocole d'Acquisition des actions de PHOTOSOL PEUDRY détenues par PHOTOSOL SAS au profit de la société PHOTOSOL INVEST;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale ; et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux associés, ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Cette lecture terminée, le Président offre la parole aux personnes assistant à l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Renonciation des associés au délai de convocation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires constate que chacun des associés renonce purement et simplement au délai de convocation préalable de huit (8) jours avant le déroulement de l'assemblée générale, tel que prévu dans les statuts de la Société, et a considéré être dûment informé afin de voter les résolutions ci-dessous.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Agrément de cession d'actions par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, constate que,

la société PHOTOSOL INVEST et la société PHOTOSOL SAS ont signé en date du 5 septembre 2011 un Protocole d'Acquisition des 999 actions de PHOTOSOL PEUDRY détenues par PHOTOSOL SAS au profit de la société PHOTOSOL INVEST, et décide,

d'agréer la cession des 999 actions prévue ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Transfert du siège social de la Société

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires,

constate que le Président demande à ce que le siège social de la Société soit transféré dans un endroit plus adapté comme celui de la société PHOTOSOL INVEST,

et décide de transférer le siège social de la Société jusqu'à présent fixé au 30 rue Pétion (75011) au 110 boulevard de Sébastopol à Paris (75003)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société

En conséquence de ce qui précède et sous réserve de l'adoption de la troisième résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier l'adresse du siège social présente à l'article 4 des statuts de la Société par l'adresse suivante:

« 110 Boulevard de Sébastopol
75003 PARIS »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

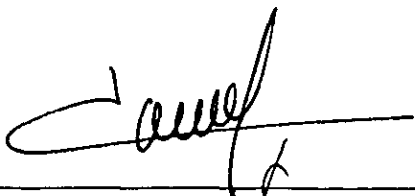
confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

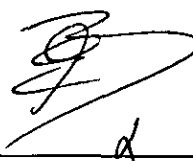
* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Bureau et tous les associés.



Pour la société PHOTOSOL PEUDRY
PHOTOSOL INVEST, Président,
Représenté par Monsieur IVAN BENICHOU,
Président Directeur Général



Benoit Farion
Secrétaire



Pour la société PHOTOSOL SAS
Monsieur Robin UCELLI
Président